



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 novembre 2024**

— o0o —

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

**Était absent :** M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E**

**Délibération n°5**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Commune de TARTAS – Budget principal – Ligne de trésorerie**

Par délibération du 23 mai 2020, au titre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal, en application du C. G. C. T, autorisation avait été donnée au Maire de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €.

Or, comme vous le savez, différents programmes d'investissement sont en cours de réalisation ou d'achèvement ; ces différents projets sont financés par la commune, mais aussi par différents financements par subventions, provenant de la DETR, l'agence Adour Garonne, le Conseil Départemental des Landes, divers organismes et la Communauté de communes pour les fonds de concours.

Aussi, dans l'attente du versement de ces subventions, qui le sont notamment par différents acomptes, il y a lieu de contracter une ligne de trésorerie.

Pour cela, après avis des services de la DGFIP, il a été convenu de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 €, sur une durée de 12 mois, selon le taux prévu au contrat. Il sera facturé les intérêts liés à la mise à disposition de ces fonds selon les tirages, et la commission de l'organisme bancaire.

Aussi, après avoir consulté différents organismes bancaires, il a été décidé de contracter :

- Un montant de 250 000 €
- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
- Pour une durée de 12 Mois
- Au taux du contrat proposé : taux d'intérêt variable €STR + marge de 0.60%

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



M. le Maire étant autorisé à intervenir à la signature de tous documents liés à cette ligne de trésorerie.  
Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable pour cette ligne de trésorerie.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

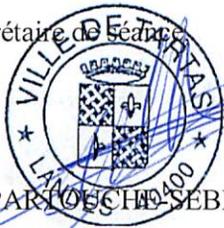
**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable pour cette ligne de trésorerie.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tout document lié.

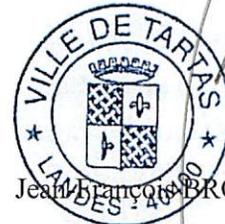
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARIOT-CHASSEBAN

Le Maire,



Jean-Jacques BROQUÈRES